

**SAS IMMOBILIERE NAUDY  
5 COURS SEXTIUS  
13100 AIX EN PROVENCE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
(LOI DU 2 JANVIER 1970 – DECRET DU 20 JUILLET 1972)**

Nous soussignés, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1972.

**ASSURE :** IMMOBILIERE NAUDY  
SAS  
5 COURS SEXTIUS  
13100 AIX EN PROVENCE

**REPRESENTE PAR :** SARL MATANEL PRESIDENTE ELLE REPRESENTEE PAR  
M PUJOL STEPHANE, GERANT  
MME PUJOL CAROLINE, GERANTE

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE :** GESTION IMMOBILIERE / SYNDIC /  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET/OU FONDS DE COMMERCE

**POLICE N° :** 127124870

**DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT :** DU 01.01.2026 AU 31.12.2026

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Wasquehal, le 02.01.2026

**Pour l'Assureur**, par délégation



**VERSPIEREN**  
IMMOBILIER  
Verspieren - CS 30200  
59446 WASQUEHAL CEDEX  
Tél. 01 46 88 81 00  
www.immobiliier.verspieren.com  
N° ORIAS : 07001542 - www.orias.fr